



*Commission  
Historique*

AWIRS  
CAHOTTES

(Hameau de Horion – Hozémont)

CHOKIER  
FLEMALLE – HAUTE  
FLEMALLE – GRANDE  
IVOZ – RAMET  
MONS

---

# -LES CHRONIQUES-

*Le nom de Flémalle, d'où provient-il ?*

PÉRIODE

- A travers les siècles -

## Le nom de Flémalle, d'où provient-il ?

Flémalle, fille de Meuse, « Flédismamalacha » pour les Romains a traversé les siècles.

Les francs sont passés par ici et le moyen âge a également imprégné toute la manière de vivre dans notre région : les terres sont alors regroupées en comtés et la Hesbaye, à laquelle nous appartenons est alors régie par des Comtes.

Flémalle est repris, en 1080, sous le nom de « Fleimala ».

En ce temps, nous faisons partie du Comté de Hozémont qui longeait la Meuse depuis Jemeppe jusqu'à Flône et s'avancé vers le plateau de Hesbaye.

Le Comté comprenait approximativement les communes suivantes: Hozémont, Gleixhe, Chokier, et « les deux Flémalle » (la Grande Flémal et la Petite Flémal).

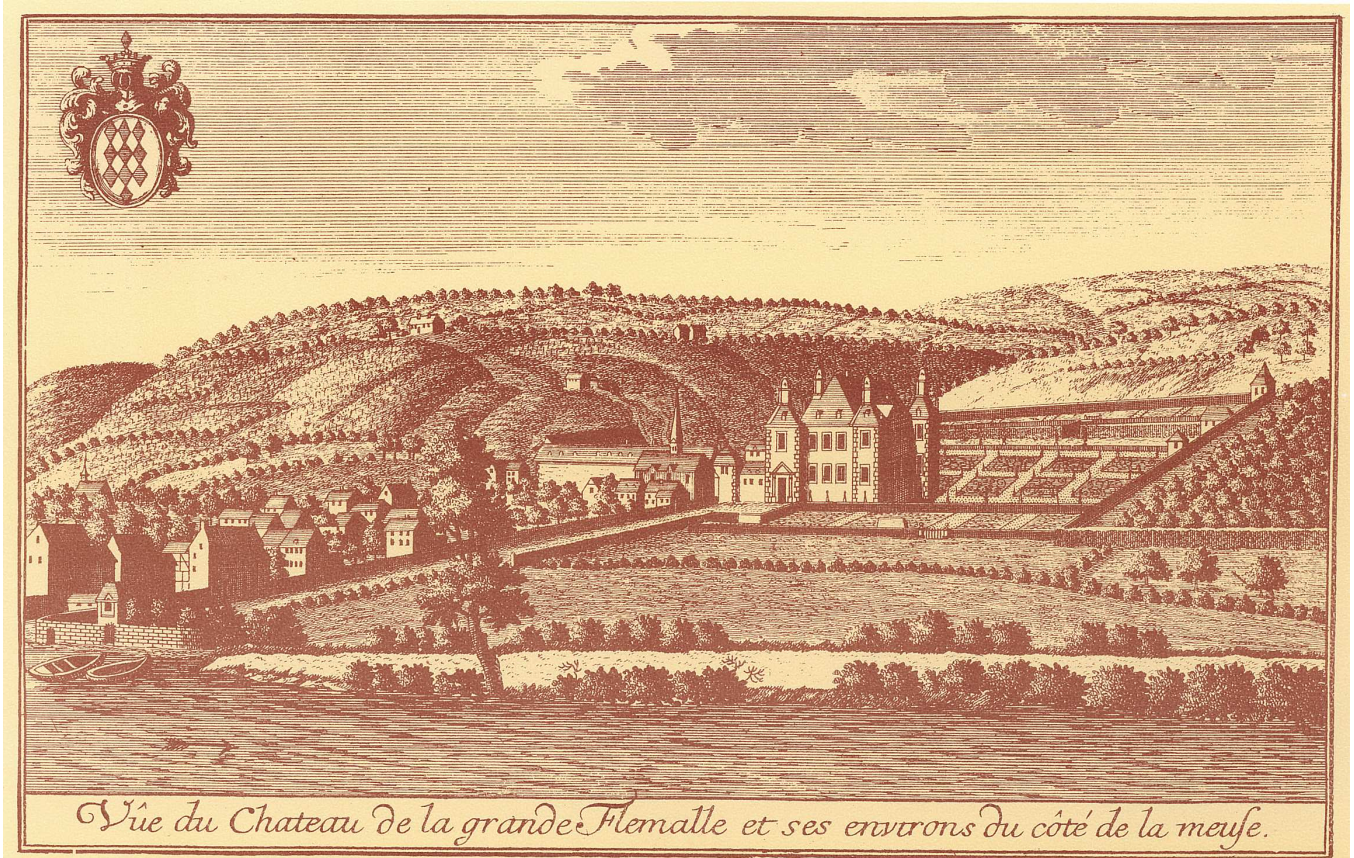
Au haut moyen âge, Flémal fait partie du Comté de Hozémont issu lui même du pagus de Hesbaye lotharingien.

Les Comtes de Hozémont étaient de hauts fonctionnaires à la fois civils et militaires représentant le souverain dans leur circonscription.

Au Xème siècle, les évêques de Liège acquirent cette autorité comtale et au Xième siècle la propriété du territoire avec droits régaliens.

Devenu ainsi fief de l'église de Liège, le comté de Hozémont fut démembré et le territoire de Flémal fut accordé à des dates différentes, partie au Chapitre de la Collégiale Saint-Pierre (plus tard Fhte) et partie à différentes familles et à l'Abbaye Saint-Laurent (Fgde).

Pour augmenter son pouvoir et son prestige politique, le conseil de la cité de Liège étendit le cercle de sa « banlieue » : les deux Flémalle furent incluses dans les 84 villages et hameaux qui formaient cette banlieue.



On ne trouve trace de la limite des 2 Flémalle qu'en 1750.

En 1086, le Comté de Horion Hozémont est repris par le chapitre de Saint-Pierre.

Dès ce moment, l'église prend beaucoup d'importance. Elle est organisée en Archevêques, Évêques et Chapitres. Sa place est prépondérante jusqu'en 1792.

Pendant les occupations française et hollandaise ainsi qu'au début de notre indépendance, nos deux communes se développent en parallèle : exploitation des fours à chaux, des alunières à Flémalle-Haute et charbonnages à Flémalle-Grande.

Avec l'éveil de l'industrie sidérurgique, nos deux communes se font connaître à l'étranger. Flémalle-Haute joue un certain temps le rôle de « leader ship » avec l'usine Tube Meuse mais aussi Borgnet (Phoenix Works).

La création du chemin de fer et la proximité de la Meuse ont aidé à leur développement.



En 1977, la fusion des communes a regroupé d'anciennes ou partie de communes pour créer l'entité de FLEMALLE qui est formée des entités suivantes :

sur la rive droite : Ivoz-Ramet et sur la rive gauche : Awirs, Flémalle-Haute, Flémalle-Grande, Mons (partie), le hameau des Cahottes (partie de l'ancienne commune de Horion-Hozémont).